

Information concernant la mise en œuvre du programme révisé de mathématiques pour les écoles secondaires 2^e cycle

Dates importantes

La mise en œuvre provinciale du programme d'études révisé et des nouvelles voies (voir le diagramme ci-dessous) aura lieu aux dates suivantes¹ :

Septembre 2010 : [10C](#) et 10-3

Septembre 2011 : 20-1, 20-2, 20-3

Septembre 2012 : 30-1, 30-2, 30-3

Remarque : Les cours de Mathématiques 10-4, 20-4 et 31 n'ont pas été modifiés et ils sont toujours offerts aux élèves.

Faits en bref

- Les cours de mathématiques du secondaire 2^e cycle qui ont été révisés s'harmonisent avec le programme de mathématiques révisé de la maternelle allant jusqu'à la 9^e année.
- Tous les élèves qui commenceront la 10^e année en septembre 2010 s'inscriront à la voie appropriée du nouveau programme de mathématiques.
- Les exigences relatives aux mathématiques pour l'obtention d'un diplôme n'ont pas changé. Il faut cinq crédits de niveau 20 pour obtenir un diplôme d'études secondaires de l'Alberta. Les élèves peuvent répondre à cette exigence en faisant le cours 20-1, 20-2 ou 20-3.
- Des ressources autorisées pour les élèves et les enseignants seront disponibles en français et en anglais au printemps de chaque année de mise en œuvre; p. ex., les ressources pour la 10^e année seront disponibles au printemps 2010.
- Des documents de standards pour les enseignants – documents qui énumèrent les standards acceptables et les standards d'excellence pour chaque cours – seront fournis pour tous les cours de 10^e et de 11^e année avant la mise en œuvre. Ces documents comprendront des notes pour aider les enseignants à clarifier le degré d'approfondissement attendu pour chaque résultat et à établir des liens avec les connaissances que les élèves auront déjà acquises.

Examens en vue du diplôme

- **Des examens en vue du diplôme sont prévus pour les cours de Mathématiques 30-1 et 30-2.** Alberta Education consulte actuellement des enseignants, des établissements postsecondaires et d'autres intervenants afin d'établir la forme des examens en vue du diplôme. Aucune décision n'a été prise concernant l'élaboration d'un examen en vue du diplôme pour le cours de Mathématiques 30-3.
- **Les consultations sur les examens en vue du diplôme comprennent la production d'un bulletin d'information pour les cours de Mathématiques 30-1 et 30-2** avec des notes pour les enseignants, de l'information sur les standards, des exemples de questions et un plan détaillé de l'examen en vue du diplôme. Ces documents seront distribués au printemps 2012.

¹ Il n'y a aucune date optionnelle de mise en œuvre.

- **La Diploma Examinations Program Technology Directive** (en anglais seulement), qui énumère les technologies pouvant être utilisées lors des examens en vue du diplôme, paraîtra au printemps 2010 dans le *Diploma General Information Bulletin* (en anglais seulement). Les élèves qui commenceront les nouveaux cours de 10^e année à l'automne peuvent utiliser cette information pour planifier leurs cours.

